



30 ème Festival International du court-métrage « Ecran Libre »

Aigues-Mortes – 7, 8 et 9 Novembre 2026

Règlement 2026

1- Organisateur

Le **Festival Ecran Libre**, rencontre internationale du court-métrage, est organisé par l'association Grand Ecran Pour Tous en partenariat avec la Mairie d'Aigues-Mortes (Gard).

2- Participants

Ecran Libre s'adresse aux réalisateurs-trices de plus de 18 ans.

La participation est libre et gratuite.

3- Objet du Festival Ecran Libre

L'objectif est de présenter en compétition, lors du Festival les 7, 8 et 9 novembre 2026, des courts-métrages réalisés par de jeunes professionnels.

Le thème des films présentés est libre, la durée des films ne peut pas excéder 20 minutes.

Seules les œuvres de fiction et les films d'animation peuvent concourir.

3 catégories sont constituées :

- Catégorie A : premier film ou budget inférieur à 5000 euros ou autoproduction.
Le prix du jury AGEPT sera attribué exclusivement à un court-métrage de cette catégorie.
- Catégorie B : pour les autres courts-métrages en compétition.

A la fin de chaque séance de projection, des échanges entre les réalisateurs, ou leurs représentants, et le public sont organisés. Depuis la création du Festival, la présence des réalisateurs est fortement encouragée.

4- Conditions de participation

Les participants doivent adresser leur dossier accompagné de leur œuvre avant le 15 avril 2026 (date limite) sur la plate-forme filmfestplatform.com avec un droit d'inscription de 5 euros pour l'AGEPT.

1 seul film par réalisateur (ou groupe de réalisateurs) participant sera accepté.

Tout film dont les voix ne sont pas en français doit impérativement être sous-titré en français.

Toute inscription incomplète ne pourra être prise en compte.

5- Sélection

Une commission de bénévoles cinéphiles reçoit, visionne et choisit les films qui seront présentés au Festival.

Les résultats de la sélection seront consultables à partir du 15 juillet 2026 sur le site www.ecranlibre-aiguesmortes.fr.

La personne- contact indiquée sur la plateforme <http://filmfestplatform.com> recevra un courriel de l'association organisatrice du festival écran libre, attestant de la sélection du film, à charge pour elle d'en informer qui de droit pour répondre aux demandes exprimées dans le courriel. Les films retenus en présélection seront projetés en séance publique du vendredi 7 au dimanche 9 novembre 2026. Les films non retenus seront automatiquement informés par la plateforme à partir du 15 juillet 2026 et non par l'association organisatrice du festival. Les films retenus en présélection seront projetés en séance publique du vendredi 7 au dimanche 9 novembre 2026.

Il sera demandé aux réalisateurs (ou à leurs représentants) d'être présents lors de la cérémonie de clôture. Les hébergements des participants ainsi que la soirée festive sont pris en charge par l'association autant que possible et sur la base d'un représentant par film. Les déplacements ne sont pas pris en charge.

Aucun droit de diffusion ne sera versé pour cette projection.

6- Compétition

Un jury composé de personnalités et de professionnels du cinéma, un jury de cinéphiles et le Public par ses votes, décernent les récompenses qui sont remises lors de la Cérémonie de clôture le 9 novembre 2026. Les décisions sont sans appel. Les cas non prévus sont tranchés souverainement par les membres de l'association et les organisateurs.

Récompenses

- 1^{er} Prix, prix des jurés professionnels, Saladelle d'Or : 1500 euros (catégories A ou B)
- Prix de la Ville d'Aigues-Mortes : 1000 euros (catégorie A ou B)
- Prix de l'Association Grand Ecran Pour Tous : 500 euros (catégorie A)
- Prix du Public : 500 euros (catégories A ou B)
- Prix spécial Film d'animation : 500 euros (catégories A ou B)

7- Communication

Dans le cadre de la promotion et de la communication, le participant et sa maison de production autorisent le Comité d'organisation à diffuser 3 minutes maximum de l'œuvre auprès des médias.

8- Interprétation du règlement

Conformément aux règlements établis en la matière, les œuvres présentées sont réputées être libres de droit de propriété artistique ou autre que pourraient détenir des tiers. Du fait même de leur participation, les candidats s'engagent à garantir les organisateurs contre toute action qui pourrait être engagée à leur encontre par des ayants droits éventuels.

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de contestation, litige ou annulation du Festival.

La participation au **Festival Ecran Libre** implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Titre du film

Réalisateur.....

Producteur.....

Distributeur

J'ai pris connaissance du présent règlement et en accepte les termes :

Nom :

Prénom :

Signature :